

PRÉV'ACTU

Vous simplifie la santé au travail



L'AGENDA

- Journée mondiale sans sac plastique - **3 juillet 2025**
Semaine mondiale de l'allaitement maternel - **1er au 7 août 2025**
Journée mondiale de la prévention du suicide - **10 septembre**

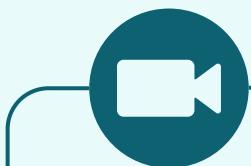
- ▶ Contrats pluriannuels : Prévéam renforce ses engagements !
- ▶ Soleil, chaleur, canicule : votre santé au cœur de l'été !

L'ACTU DU MOMENT



ZOOM SUR ...

LES MÉTIERS DU PÔLE PRÉVENTION



Consultez notre article complet sur travail et allaitement maternel

Téléchargez notre plaquette canicule et fortes chaleurs

**LA
DOC'UTILE**



L'Agenda



Journée mondiale sans sac plastique 3 juillet 2025

Le 3 juillet, c'est la Journée mondiale sans sac plastique : et si on resserrait les liens entre santé et environnement ?

Réduire les plastiques à usage unique s'inscrit dans une démarche RSE cohérente, qui contribue à un cadre de travail plus durable et respectueux de l'environnement.

Pourquoi ne pas engager une réflexion ou des actions concrètes à cette occasion ?

Agir pour l'environnement, c'est aussi prendre soin de notre santé collective !



Semaine mondiale de l'allaitement maternel 1er au 7 août 2025

La Semaine mondiale de l'allaitement maternel est l'occasion de rappeler l'importance du soutien aux parents dans le cadre professionnel.



Favoriser l'allaitement, c'est aussi prendre en compte les besoins des salariées à leur retour de congé maternité, en créant des conditions de travail conciliables avec leur vie personnelle.

Un engagement cohérent avec une politique RH respectueuse de la santé et de l'équilibre de vie.



Nos 3 conseils à destination des employeurs :

- Informer les salariées sur leurs droits en matière d'allaitement au travail : temps/espace dédiés
- Mettre à disposition un espace où les salariées peuvent tirer leur lait et le conserver
- Favoriser le dialogue avec les salariées pour adapter, si besoin, l'organisation du travail

Journée mondiale de la prévention du suicide 10 septembre 2025



Le 10 septembre, Journée mondiale de la prévention du suicide, rappelle l'importance d'agir collectivement pour préserver la santé mentale.

En entreprise, cela passe par la mise en place d'un environnement de travail favorable, l'écoute active des salariés et l'accès à des ressources adaptées.

Un engagement essentiel pour soutenir chacun dans les moments difficiles et favoriser un climat professionnel apaisé.

Prévéam soutient salariés et employeurs en proposant des conseils personnalisés et adaptés à leurs besoins.

L'Actu du moment

Contrats pluriannuels : Prévéam renforce ses engagements !

Les CPOM, c'est quoi ?

Ce sont des contrats signés pour 5 ans entre Prévéam, la DRIEETS et la CRAMIF.



Leur but ? Fixer ensemble les grandes priorités d'actions en matière de prévention au sein de notre service, pour mieux accompagner nos adhérents.

Pourquoi c'est important ?



Ces contrats nous permettent de :

- Mettre en place nos actions clés
- Faire le lien avec les grandes politiques santé, notamment d'un point de vue régional, pour toujours plus de proximité
- Améliorer la prévention des risques professionnels les plus présents chez nos adhérents
- Et surtout, favoriser le maintien en emploi

Les engagements Prévéam (2025 -2029)



3 thèmes clés : des problématiques concrètes et ancrées sur le territoire !

✿ Désinsertion professionnelle et maintien en emploi

Favoriser le maintien en emploi, c'est prévenir les ruptures de parcours et permettre à chacun de rester acteur de sa vie professionnelle, même en cas de problème de santé.

⚠ Risque de chutes

Les chutes restent une cause majeure d'accidents du travail, parfois mortels : leur prévention est essentielle dans de nombreux secteurs d'activité.

🧠 Prévention des risques psychosociaux (RPS)

Prévenir les RPS, c'est agir sur l'organisation, les relations de travail et les conditions d'exercice pour protéger la santé mentale des salariés et soutenir la dynamique collective.

Et concrètement c'est ...

👉 Une **cellule PDP** active pour une meilleure prise en charge des salariés à risque de désinsertion professionnelle et un **renforcement de nos partenariats** avec les acteurs du maintien en emploi ;

👉 Nos **préveneurs qui sensibilisent chaque adhérent au risque de chutes** grâce à des outils pédagogiques adaptés lors de la réalisation de la fiche d'entreprise et des **conseils pratiques donnés aux salariés en visite médicale par nos professionnels de santé** ;

👉 Nos psychologues du travail qui continuent d'**étoffer notre offre d'ateliers de sensibilisation** pour couvrir les nombreux sujets relatifs à la prévention des RPS, sans oublier **leurs interventions directes dans les entreprises** pour aider au diagnostic.



L'Actu du moment

Soleil, chaleur, canicule : votre santé au cœur de l'été !

Avec l'arrivée des fortes chaleurs, la vigilance s'impose sur les lieux de travail. Tous les secteurs sont concernés, qu'il s'agisse de travaux en extérieur, d'activités physiques soutenues, ou simplement de locaux mal ventilés. La chaleur n'est pas qu'un inconfort : elle peut avoir des effets graves sur la santé des salariés.

☀ Quels sont les risques liés à la chaleur au travail ?

Les fortes températures peuvent entraîner :

- fatigue, maux de tête, crampes, déshydratation ;
- coup de chaleur, une urgence vitale si elle n'est pas prise en charge à temps ;
- aggravation de pathologies existantes (cardiaques, respiratoires, etc.) ;
- diminution de la vigilance, augmentant le risque d'accidents.

Ces effets peuvent survenir rapidement, surtout en cas d'exposition prolongée ou d'effort physique intense.

⚖ Que dit la réglementation ?

Il n'existe pas de seuil de température maximal fixé par le Code du travail, mais l'employeur a l'obligation d'assurer la sécurité et la santé de ses salariés (article L4121-1 du Code du travail).

Cela inclut :

- une évaluation des risques liés à la chaleur dans le document unique (DU),
- la mise en place de mesures de prévention adaptées,
- une attention renforcée en période de canicule (notamment en cas d'alerte Météo France).

Le Code du travail prévoit aussi des dispositions particulières pour les travaux en extérieur, comme la mise à disposition d'eau potable fraîche (article R4225-2 du Code du travail).

✓ Nos conseils aux employeurs

Quels que soient votre secteur et vos effectifs, voici quelques réflexes simples à adopter :

- Adapter l'organisation du travail : décaler certains horaires, éviter les efforts physiques aux heures les plus chaudes.
- Prévoir des zones d'ombre ou de repos, ventilées ou climatisées si possible.
- Encourager l'hydratation régulière : mettre à disposition de l'eau fraîche, rappeler les bons gestes (boire 1,5 à 2 litres d'eau par jour).
- Sensibiliser les équipes : repérer les signes de coup de chaleur et savoir réagir.
- Être attentif aux publics fragiles : personnes âgées, pathologies chroniques, femmes enceintes...

Zoom sur ...

Les métiers du Pôle Prévention

Mieux comprendre les métiers du pôle prévention : des expertises au service des employeurs

Derrière chaque action de prévention menée dans votre entreprise, il y a une équipe pluridisciplinaire engagée : conseillers et techniciens en prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales. Ensemble, ces professionnels forment le pôle prévention de Prévéam.

Leur mission ? Vous aider à anticiper les risques, améliorer les conditions de travail et préserver la santé de vos salariés.

Des conseils concrets, ancrés dans la réalité du terrain

Chaque entreprise est unique, avec ses contraintes, ses métiers, ses risques spécifiques. C'est pourquoi nos conseillers et techniciens en prévention vous accompagnent au plus près de vos réalités. **Leur rôle :** identifier les risques professionnels, réaliser la fiche d'entreprise, vous aider à rédiger votre Document Unique et vous outiller pour agir durablement (programme de nos ateliers, plaquettes, fiches conseils...). Leur regard extérieur est précieux pour poser un diagnostic objectif et proposer des solutions pratiques,现实的 et directement applicables.

L'ergonomie pour concilier santé et performance

Nos ergonomes interviennent lorsque l'activité de travail ou l'aménagement des postes soulève des questions de santé. Ils analysent les situations de travail, observent les gestes, les postures, les outils utilisés... pour co-construire avec vous des ajustements qui réduisent la pénibilité et facilitent le travail au quotidien. Que ce soit lors d'un projet d'aménagement, d'un retour à l'emploi ou d'une démarche globale d'amélioration, leur expertise vise à concilier santé/sécurité des salariés et performance de l'organisation.

Un accompagnement humain face aux difficultés

Nos psychologues du travail interviennent sur des sujets sensibles : tensions dans les équipes, surcharge mentale, perte de sens, conflits... En entreprise ou lors d'ateliers collectifs, ils soutiennent la prévention des risques psychosociaux et aident à comprendre les facteurs organisationnels ou relationnels qui peuvent nuire à la santé mentale.

Nos assistantes sociales, quant à elles, sont à l'écoute des difficultés personnelles et professionnelles qui peuvent impacter le maintien dans l'emploi. Elles orientent, informent, soutiennent et aident à la coordination des démarches avec les partenaires institutionnels.

Une approche globale, pour des résultats sur le long terme

Le point fort du pôle prévention, c'est la complémentarité des expertises. Ensemble, ces professionnels vous apportent un regard croisé sur les situations et construisent avec vous des solutions adaptées, dans une logique de prévention partagée et durable.

Pourquoi faire appel au pôle prévention ?

En sollicitant notre équipe pluridisciplinaire, vous pouvez :

- Réduire les accidents du travail et les arrêts maladie
- Mieux répondre à vos obligations réglementaires
- Anticiper les transformations et accompagner le changement
- Préserver la santé physique et mentale de vos équipes
- Renforcer l'engagement et la cohésion au sein de votre entreprise

👉 Vous avez un projet ? Une situation à analyser ?
Une question sur vos obligations ?

N'hésitez pas à nous contacter.
Le pôle prévention de Prévéam est là pour vous accompagner.

prevention@preveam.fr

